

—Egarés ? oh non ! c'est impossible : Tiens ! voici le *ravage* dans lequel nous avons tué cinq originaux l'année dernière : et puis voilà ! regarde ce frêne que nous avons abattu pour te faire un fût de raquette. Tu l'en souviens, hein ?

—Oui, je m'en souviens parfaitement, mais cette cloche ?

—Je n'y comprends rien : avançons tout de même, ça ne peut pas être le diable après tout, puisque les cloches sont le porte-voix du bon Dieu.

Les deux chasseurs s'étant avancés de quelques pas, se trouvèrent tout-à-coup en face d'une grande éclaircie, au milieu de laquelle s'élevait le monastère des frères Trappistes, arrivés de France dans le cours de l'été précédent. Ils y reçurent une généreuse hospitalité, mais force leur fut de marcher deux jours encore avant de tomber sur une piste d'original.

Ainsi, il était réservé à des Français, à de nouveaux Renand de frapper les premiers corps dans cette forêt qui s'ouvre devant eux comme par enchantement. Les Trappistes sont disparus, laissant après eux de belles terres défrichées, un riche établissement ; d'autres français les ont bientôt remplacés, à quelque distance de là, dans des conditions d'activité et de permanence, tout autrement fermes et sûres. Ce n'est pas que ces religieux manquaient de courage ou d'affection pour un sol qu'ils trempaient de leurs sueurs, pour une solitude à laquelle ils prétaient leur voix pour chanter les louanges du Seigneur, mais les privations que leur imposent les rédemptions de l'Ordre ne leur permettaient pas de lutter contre les rigueurs d'un climat aussi peu favorable à l'ascétisme que l'est le nôtre.

### III

Le canton de Metgermette nord où M. Vannier vient d'ouvrir sa colonie, confine vers le nord et le Nord-Est, aux cantons Watford et Langevin, vers l'Est, à la *Rivière Saint-Jean*, ligne frontière, vers l'ouest, au canton Linière ; — superficie, environ 65.000 acres. Le Gouvernement y a retenu 21.000 acres, laissant à M. Vannier 44.000 acres pour former son premier établissement, composé de deux cents familles, chaque famille représentant un octroi de deux cents acres.

Partout, la forêt sombre, épaisse, remplie de mystères couvre un sol légèrement ondulé, ressemblant d'assez près, dans son aspect général, au sol de la vallée de la Beauce. Vu à vol d'oiseau, ce canton bosselé doit représenter une mer de verdure aux vagues irrégulières, moutonnantes, parfois profondément creusées et pleines d'ombre, parfois hardiment soulevées, et couronnées en guise d'écumee d'un chaud rayon de soleil se jouant dans la cime des pins. Ici ou

là, peut-être, une étincelle, une langue de feu aura rasé quelques arbres, laissant après elle une trace noire, carbonisée, mais nulle apparence de grands embrasements. Si l'œil découvre sur ces sommets, des groupes de pins, d'épinettes ou de mélèzes, arbres résineux très inflammables, toujours au bas de la colline se dessine un plateau de bois francs que le feu ne réussit qu'avec peine à entamer. Dans les bas-fonds, il y a bien aussi les cédrières qu'une étincelle suffirait à embraser mais elles sont heureusement sauvegardées par le sol spongieux et toujours humide qui les porte ; en sorte que ces vastes conflagrations qui ont dévasté de si belles forêts dans les cantons de l'Est, au Saguenay et sur l'Outaouais ne sont guère à redouter dans cette partie de la Province.

Un cours d'eau flottable, la *Petite Abénakis*, servant de décharge à plusieurs lacs traverse le canton de l'Est à l'Ouest. Au besoin, les eaux de cet